

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN  
PRÉSENTÉ LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**



## INTRODUCTION

C'est avec plaisir que je fais rapport, au nom des membres du conseil de l'arrondissement, de la situation financière de l'arrondissement de Verdun, et ce, tel que prévu par la Charte de la Ville de Montréal.

Tout d'abord, je présenterai le rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal, de même que les résultats de l'exercice 2012. Je poursuivrai avec une analyse préliminaire de l'exercice 2013. Quant au budget 2014, un budget pro forma a été préparé et il sera soumis aux membres du prochain conseil d'arrondissement pour analyse et adoption.

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

En 2012, des recommandations ont été émises principalement quant au suivi du processus des appels d'offres publics et celui de l'émission des permis de construction. Les ajustements appropriés ont été apportés à cet effet.

### ÉTATS FINANCIERS 2012 : RÉSULTATS ET ANALYSE

#### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2012, l'arrondissement de Verdun disposait d'un budget de fonctionnement de 39 706 300 \$, réparti comme suit : des revenus de source locale totalisant 4 761 000 \$, une allocation de 32 277 700 \$ provenant de la Ville de Montréal, une taxe d'arrondissement de 2 150 000 \$ et une affectation de son surplus de 517 600 \$.

À la suite d'une saine gestion appliquée tout au cours de l'année 2012, l'arrondissement a pu terminer l'exercice financier avec un surplus de gestion de 3 165 900 \$.

Ce surplus de gestion s'explique notamment par les facteurs suivants :

Au chapitre des revenus, un écart favorable de 1 354 400 \$ principalement en regard des permis de construction est à signaler. Toutefois, pour nos revenus de stationnement, il y a lieu de mentionner un écart défavorable de 350 400 \$.

Le montant inscrit au poste dotation budgétaire provient principalement des taxes foncières imposées annuellement par la Ville de Montréal ainsi que des sommes recueillies par la taxe spéciale d'arrondissement. Des crédits additionnels reçus de la Ville de Montréal s'ajoutent également à ce poste.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous avons enregistré des plus et des moins. Ainsi au niveau de la rémunération globale, des économies de 1 298 200 \$ sont à signaler avant une charge de 1 213 300 \$ pour le poste santé et sécurité au travail présenté sous la rubrique « corrections-corporatif ». Se greffent aussi à la composition de ce surplus, des coûts moindres que budgétisés pour certains de nos services professionnels, techniques et autres : 1 021 000 \$. À titre d'exemple, des économies ont été réalisées au niveau des honoraires professionnels pour services juridiques, relations de travail, honoraires professionnels, scientifiques et de génie, et contrat de transport de neige.

Enfin, d'autres économies ont été enregistrées au chapitre des dépenses de pièces et accessoires pour l'entretien et la réparation des bâtiments, matériel roulant, équipement et infrastructures municipales en raison de certains travaux priorités par l'arrondissement.

En regard des affectations, le montant de 70 000 \$ représente des acquisitions d'immobilisations financées à la suite de virements budgétaires en provenance des dépenses de fonctionnement et le montant de 119 000 \$ représente, quant à lui, notre remboursement au fonds de roulement et un montant à transférer à notre fonds de parcs et terrains de jeux dont le revenu est présenté précédemment au poste autres revenus.

Pour le surplus affecté de 630 000 \$, ce montant représente l'effet de la comptabilisation de notre appropriation de surplus, tel qu'établi au moment d'adopter le budget original 2012, ainsi que de nouvelles appropriations au surplus en cours d'année pour le financement de dépenses de fonctionnement.

Pour le poste corrections – corporatif, il s'agit essentiellement d'ajustements de fin d'année considérés par le corporatif, à savoir principalement une subvention de revenu pour l'acquisition des livres de bibliothèques, suivi de corrections, dites générales (une charge pour le poste santé et sécurité au travail) et particulières (notamment à l'égard des régimes de retraite).

L'attribution et l'utilisation de ces surplus par l'arrondissement de Verdun respectent la politique établie par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

**Arrondissement de Verdun**

Exercice terminé le 31 décembre 2012

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT***(en milliers  
de dollars)*

	<b>2012</b>		<b>2011</b>
	<b>Total</b>		<b>Total</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Transferts	183	56	10
Services rendus	3 832	3 734	3 816
Imposition de droits	626	1 946	702
Amendes et pénalités	120	92	124
Intérêts		2	4
Autres revenus		76	225
Dotations budgétaires	34 428	33 956	34 393
	<b>39 189</b>	<b>39 862</b>	<b>39 274</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Administration générale	5 523	4 341	5 403
Sécurité publique	990	1 043	949
Transport	13 089	11 597	12 370
Hygiène du milieu	5 570	5 366	5 044
Santé et bien-être	162	146	165
Aménagement, urbanisme et développement	2 064	2 146	2 269
Loisirs et culture	12 308	12 051	11 746
Frais de financement			
	<b>39 706</b>	<b>36 690</b>	<b>37 946</b>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>(517)</b>	<b>3 172</b>	<b>1 328</b>
<b>Financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme			
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations		(70)	(420)
Surplus non affecté			
Surplus affecté	598	630	1 023
Réserves financières et fonds réservés	(81)	(119)	(209)
Montant à pourvoir dans le futur			
	<b>517</b>	<b>441</b>	<b>394</b>
<b>Surplus de gestion selon budget modifié</b>		<b>3 613</b>	<b>1 722</b>
Corrections - Corporatif		(447)	1 852
<b>Surplus de gestion</b>		<b>3 166</b>	<b>3 574</b>

## PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

### Volet protection

L'enveloppe du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun était constituée en 2012 d'un montant initial de 4 632 000 \$. En tenant compte du report des sommes non dépensées en 2011 de l'ordre de 4 466 000 \$, des sommes transférées des activités financières totalisant 1 417 000 \$ et d'une correction budgétaire de 169 000 \$; l'arrondissement disposait donc en 2012, à des fins d'investissement, d'une enveloppe totale de 10 684 000 \$. De ce total, un montant de 6 817 000 \$ a été reporté à 2013.

S'ajoute aussi au même volet un montant de 5 533 000 \$ en provenance d'un budget corporatif mais duquel un montant de 4 702 000 \$ est reporté à 2013.

Ainsi, au nombre des principaux investissements réalisés en 2012, mentionnons :

• Programme d'amélioration des aires de jeux	1 666 000 \$
• Programme de réfection routière	1 122 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	1 240 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	630 000 \$
• Autres	<u>40 000 \$</u>
	<u>4 698 000 \$</u>

Les sources de financement pour ces investissements de 2012 se détaillent de la façon suivante :

• Emprunt à la charge des citoyens de l'arrondissement, payable sur le compte de taxes de 2014, selon les directives corporatives	2 470 000 \$
• Emprunt à la charge de l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal	671 000 \$
• Budget de fonctionnement (transfert aux activités d'investissement) et appropriation de surplus	1 235 000 \$
• Autres sources	<u>322 000 \$</u>
	<u>4 698 000 \$</u>

### Volet développement

Aucun nouveau budget n'a été ajouté à ce volet en 2012; le budget provient du report des sommes non dépensées en 2011, de l'ordre de 127 000 \$. Cette somme a été reportée à 2013.

Les investissements de ce volet sont maintenant sous la gestion des services corporatifs.

Des investissements de l'ordre de 4 848 000 \$ pour des infrastructures à l'arrondissement, sous la responsabilité du Service de la mise en valeur du territoire, ont été réalisés en 2012.

Les sources de financement de ces investissements de 2012 sont constituées d'emprunts à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

### **Autres projets**

Des améliorations au réseau routier et d'aqueduc de l'arrondissement ont été réalisées pour un montant de 6 685 000 \$. Ces dépenses sont sous la responsabilité de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE).

## **INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2013**

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'exercice 2013, l'arrondissement de Verdun a adopté un budget de 40 931 200 \$. Le financement de ce budget se composait des éléments suivants : des revenus de source locale de 4 829 000 \$, une allocation de la Ville de Montréal de 29 909 800 \$, une affectation de surplus de l'ordre de 269 000 \$ et une taxe d'arrondissement pour un montant de 5 923 400 \$, suite à la délégation par la Ville de Montréal d'un espace fiscal de 3 525 200 \$.

Notre planification budgétaire établie à ce jour nous permet d'envisager un surplus d'exercice estimé à environ 1 % à 2 % de notre budget annuel.

### **PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

#### **Volet protection**

Nous prévoyons investir 19 586 000 \$ dans le programme d'immobilisations 2013. Cet investissement inclut, entre autres, l'enveloppe du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Verdun de 2013 pour un montant de 4 201 000 \$, un report de 2012 de 11 519 000 \$, des montants transférés des activités financières totalisant 142 000 \$ et un budget de 4 042 000 \$ en provenance du corporatif est ajouté pour 2013. De plus, une correction budgétaire de 2012 de l'ordre de 318 000 \$ a été soustraite de l'enveloppe 2013.

Rappelons que cette enveloppe exceptionnelle de 19 586 000 \$ inclut le financement de 7 148 000 \$ pour un projet que nous avons prévu réaliser, c'est-à-dire la création d'un lieu de diffusion culturelle.

Parmi les principaux investissements prévus :

• Réfection d'équipement et réaménagement de parcs et de berges	2 261 000 \$
• Programme de réfection routière	3 087 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	5 477 000 \$
• Lieu de diffusion culturelle	7 148 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	1 581 000 \$
• Autres	<u>32 000 \$</u>
	<u>19 586 000 \$</u>

Ces investissements seront financés par un emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement pour un montant de 10 836 000 \$ et un emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal pour un montant de 8 588 000 \$, de même que par le budget de fonctionnement pour un montant de 162 000 \$.

De plus, un montant de PTI additionnel de 1 241 000 \$ a été alloué sous condition de réaliser d'ici le 31 décembre 2014 les projets inscrits.

### **Volet développement**

Tel que mentionné précédemment, les investissements de ce volet sont maintenant sous la gestion des services corporatifs.

### **Autres projets**

Des améliorations au réseau routier et d'aqueduc de l'arrondissement seront d'ailleurs réalisées pour un montant de 8 558 900 \$ au cours de 2013, lesquelles sont sous la responsabilité de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE).

### **Reports à 2014**

L'arrondissement connaîtra en fin d'année 2013 les soldes qui pourront être transférés en 2014 pour les volets protection et développement selon le degré d'avancement des projets actuellement en cours. Cependant, une directive émise en regard des projets financés par des budgets corporatifs spécifie que pour bénéficier d'un report budgétaire à 2014, les projets doivent avoir été initiés au cours de 2013 et les PTI additionnels doivent être réalisés en 2013.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2014**

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

C'est toujours dans un contexte de ressources financières limitées que la Ville de Montréal a établi les transferts centraux des arrondissements pour l'exercice 2014. Comme vous le savez probablement, la Ville de Montréal a procédé, au début de 2012, à une démarche visant à reformer le financement des arrondissements. Un travail d'établissement de paramètres et de normes a été entrepris en vue de terminer la réforme du financement des arrondissements. L'année 2013 a été une année de transition. Quelques éléments ont donc été reconduits en 2014 et seront revus pour 2015.

Ainsi, pour l'ensemble des arrondissements, il y a lieu de signaler le maintien d'un transfert aux arrondissements d'un espace fiscal correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, de même qu'une indexation de 2 % de nos transferts centraux.

Enfin, pour couvrir l'ensemble de nos dépenses projetées pour 2014, l'arrondissement de Verdun pourra compter sur des transferts centraux (taxation Montréal) auxquels s'ajouteront nos revenus de source locale, l'espace fiscal reçu de la Ville de Montréal, une appropriation de surplus et, comme par les années précédentes, notre taxe d'arrondissement.

L'exercice budgétaire 2014 est en voie de réalisation et, tel que mentionné en introduction, un budget pro forma sera soumis aux membres du prochain conseil d'arrondissement pour analyse et adoption. Il sera déposé lors d'une séance extraordinaire dont la date reste à déterminer.

Enfin, il y a lieu de signaler que le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière le 11 septembre 2013 est entré en vigueur pour les années 2014, 2015 et 2016. Ce rôle, tout comme les précédents, sera sujet à un étalement.

## **PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour les années 2014 à 2016, fixé par la Ville de Montréal à 10 215 000 \$, a été adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2013.

### **RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR LES CONSEILLERS QUI OCCUPENT UN POSTE PARTICULIER AU SEIN DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Pour le maire suppléant :	140 \$/mois
Pour les présidents de commission :	2 154 \$/année

Il n'y a aucune allocation de dépenses en lien avec ces postes.

De plus, chacun des conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun bénéficie d'une rémunération additionnelle de 7 123 \$ par année.

Ces rémunérations additionnelles sont conformes au règlement sur la rémunération des élus et à la loi.

## **CONTRATS**

### **LISTE DES CONTRATS**

Tel que requis par l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, la division des ressources financières de l'arrondissement a dressé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant. Tous ces contrats pour la période du 24 août 2012 au 10 septembre 2013 inclusivement ont été approuvés par le conseil d'arrondissement ou en vertu du règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.



## CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, l'arrondissement de Verdun continue d'afficher une excellente santé financière et ce, malgré les nombreux défis auxquels il a dû faire face. Ce bilan témoigne notamment de l'énergie consacrée par une équipe composée de membres du conseil à l'écoute des citoyens et de gestionnaires qualifiés, dédiés à la réalisation des mandats qui leur sont confiés.

Notre objectif ultime a toujours été, et demeure encore à ce jour, notre volonté d'offrir à la population des services de proximité de grande qualité et j'ose affirmer que l'arrondissement de Verdun affiche à ce chapitre une performance remarquable. Nous avons encore d'audacieux projets à l'étude, chacun d'eux visant l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Bien que nous soyons très actifs sur la table à dessin, je puis cependant vous assurer que nous ne débiterons la réalisation de ces projets que lorsque les sommes requises seront au rendez-vous.

Je vous remercie de votre confiance et de votre appui pour faire de Verdun, un arrondissement exceptionnel où il fait bon vivre.

Présenté par  
le maire de l'arrondissement de Verdun  
Madame Ginette Marotte  
le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013